

## **Proposition de décret**

### **pour promouvoir « l'égalité des genres à l'école ».**

#### **Développement**

L'égalité des genres à l'école, c'est traiter de manière équivalente tous les enfants qu'ils soient une fille ou un garçon.

Un métier, un salaire, un jeu, un sport, une tâche ménagère, une couleur, un habit, une coiffure... n'est pas destiné à un sexe. Les élèves doivent en avoir conscience.

En enquêtant, en réalisant des sondages, en lisant des articles de presse, les auteurs de la proposition ont constaté plusieurs différences de traitement entre les femmes et les hommes : différence de salaire ; métier non conseillé ou mal vu en fonction du genre ; femmes prenant en charge une plus grande partie des tâches ménagères ; couleur rose associée aux filles et bleue aux garçons ; dans les livres, magazines, publicités, les habits et les coiffures sont typés et destinés aux femmes ou aux hommes ; certains jeux ou sports réservés pour un genre ; stéréotypes femmes-hommes concernant le caractère et les capacités...

La famille, les médias et l'école ont un rôle à jouer pour supprimer ces différences.

A l'école, les enfants doivent prendre conscience que chaque être humain a les mêmes droits quel que soit son sexe. Elle ne doit surtout pas conditionner un genre vers un métier, une manière de s'habiller,

une couleur à aimer, un sport à pratiquer... L'école ne peut pas créer de stéréotypes mais doit être un lieu d'ouverture d'esprit et de respect des choix de chacun.

L'école peut servir de moteur qui permettrait de supprimer ces stéréotypes

- en mettant en place des aménagements au sein de l'école,
- en offrant un panel d'activités variées aux élèves et ce, dès le plus jeune âge.

#### **Proposition de projet**

##### **Article 1**

Ce décret s'applique à toutes les écoles maternelles et primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

##### **Article 2**

Afin d'éviter que certains jeux ou sports (football) soient réservés à un genre, la cour de récréation de chaque école doit être séparée en différentes zones de jeux : espace « sports de ballon », espace « jeux de défoulement (touche-touche, barrière) », espace « jeux calmes ». Les enseignants seront attentifs à ce que chaque enfant, quel que soit son sexe puisse participer au jeu de son choix.

### Article 3

Pour éviter les stéréotypes concernant les couleurs, l'école doit veiller à ne pas imposer une couleur à ses élèves. Les enseignants laisseront le choix aux enfants concernant la couleur de leurs nominettes, fardes...

Les couleurs des toilettes des écoles seront neutres et les pictogrammes filles (petit bonhomme en robe) et garçons (petit bonhomme en pantalon) devront être remplacés par les symboles scientifiques.



Si l'infrastructure de l'école le permet, les toilettes deviendront mixtes. Il ne faut plus différencier les toilettes filles des toilettes garçons, sauf la zone des urinoirs.

### Article 4

Afin de ne pas spécifier des activités et des métiers futurs, l'école doit permettre aux élèves de rencontrer des intervenants extérieurs à l'école (professionnels) qui seront invités à parler de leur métier et qui proposeront des activités aux élèves visant à leur faire découvrir leur profession. Les intervenants viendront par groupe de deux personnes : un homme et une femme présentant le même métier. Nous demandons que, lors de chaque année scolaire, les élèves réalisent au minimum deux rencontres. Ces rencontres auront lieu soit à l'intérieur de l'établissement soit sur le lieu de travail des intervenants.

Exemples : ingénieur, infirmier, jardinier...

### Article 5

Afin de mieux répartir les tâches ménagères entre les genres, l'école doit former les élèves et leur apprendre à cuisiner. Lors de chaque année scolaire, les élèves réaliseront obligatoirement et au minimum quatre recettes de cuisine avec leur enseignant.

Classe de 6<sup>ème</sup> primaire de l'école communale n°14 d'Anderlecht – le Scherdemaël.

Bel Bachir Hafsa, Benlamlih Wassim, Brouwer-Scheffer Yaël, Bucic Luka, Buekenhout Hugo, Chen Lili, Cools Camilia, Daoud Kassem, da Silva Ferra Vasco, da Silva Ferra Yuno, De Vlamynck Matthéo, De Windt Quoidbach Mila, El Mouwaffiq Rayane, Ghailani Ilyes, Kayaaslan Sibel, Makhloufi Adam, Paquay Zoé, Sakindi Shimwa Sandra, Sola Esther, Tadros Antonios, Troch Lina, Trouvat Ewan, Van Bellinghen Lisa, Volpe Dario, Vundelinckx Vanille,

Parrain : Gaëtan Van Goidsenhoven

Directeur : Abel Layach

Enseignants : Sophie Cockshaw et Yannick Yernaux